

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

Gestion et exploitation d'un café/restaurant dénommé « Le Petit Café »

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 15 mars 2019

Saint Jean de Moirans, commune de 3500 habitants, située en Isère, à 23 kms de Grenoble et 5 kms de Voiron.

La construction de ce café/restaurant répond à une véritable attente de la population suite à une large concertation. Il aura pour vocation d'offrir un lieu d'accueil convivial.

Désignation des lieux

Local neuf en centre village (face à la mairie sur la place du village)

Surface de 180 m² (dont 46 m² de cuisine, 125 m² de salle) + terrasse de 25 m² (*voir plan ci-joint*)

Licence IV

Equipements/Aménagement intérieur

Equipement de la cuisine fournie par la mairie : armoires positives, armoire négative, désinsectiseur, four mixte, hotte, friteuse, fourneau, banque réfrigérée, lave-vaisselle,

Meuble bar fourni par la mairie (avec arrière bar réfrigéré)

Enseigne fournie et installée par la mairie (choix effectué avec l'occupant)

Le reste (tables, chaises, aménagement de la terrasse, vaisselle...) à la charge de l'occupant

Activités

Bar, restauration

Relais colis

Soirées à thème (au moins 3 par an)

Dépôt de pain pendant les périodes de fermeture de la boulangerie

Possibilité de proposer d'autres services

Jours d'ouverture/fermeture

Ils seront déterminés en accord avec la municipalité.

Ouverture obligatoire les lundis (jour de fermeture de la boulangerie) ; mardis et vendredis (jours de marché)

Convention

Convention d'occupation précaire du domaine public

Durée : 18 mois, renouvelable expressément à l'issue de la période

Redevance et charges payées par l'occupant

Redevance :

- 500 euros mensuels la première année

Réévaluation du loyer la deuxième année en fonction du chiffre d'affaires

- Location de la licence IV (gratuité la première année, puis tarif à déterminer pour les années suivantes)

Dépôt de garantie

2 000 euros à verser à la signature de la convention d'occupation

Charges

Fluides, ordures ménagères, téléphone, internet...

Contrats d'entretien des équipements et maintenance

Contrat d'assurance

Conditions de participation

Pièces administratives à fournir par les candidats

- attestation sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation pénale ;
- production des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents de la régularité de sa situation fiscale et sociale au 31 décembre de l'année précédent l'appel à la concurrence de la collectivité ;
- permis d'exploitation d'un débit de boissons (formation CCI)

Mémoire technique à fournir par les candidats

Il est rappelé aux candidats que dans leur dossier de candidature doivent à minima figurer les éléments techniques et financiers suivants :

1) Expérience et compétence dans la même activité : 10 % de la note

- Présentation personnelle (CV) + lettre de motivation faisant ressortir ses principaux atouts et sa motivation pour l'exploitation de ce type de commerce : A4 recto/verso maximum

2) Organisation de l'entreprise : 30 % de la note

- Personnel requis pour l'exploitation et type de recrutement envisagé
- Première approche des tarifs envisagés pour les consommations, menus/restauration
- Capacités techniques (communication) et commerciales

3) Capacités à répondre aux exigences d'un « café de village » : 30 % de la note

- Exemples de cartes types de menus/restauration

- Détail des provenances et circuits des denrées alimentaires envisagées
 - Jours et horaires d'ouverture
 - Proposition de l'ambiance envisagée (éclairage, décorations, mobilier, couleurs...)
 - Capacité à intégrer la vie de la commune
- 4) **Economie globale du projet : 30 % de la note**
- Présentation d'une étude de marché
 - Une ou des propositions financières : fourniture d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans
 - Capacités financières et aptitude à assurer la continuité du service et l'égalité entre les usagers
 - Financement (apport personnel, prêts...)

Audition des candidats retenus

Seront appréciés lors de cet oral :

- Le relationnel et l'autonomie pour développer cette affaire avec un sens commercial aigu,
- Les qualités d'accueil et d'organisateur

Les candidats retenus seront invités, avant leur audition, à se rendre sur place pour visiter les locaux en cours d'aménagement.

Conditions de dépôt des candidatures

- Candidatures rédigées en français
- Impératif : inscrire sur l'enveloppe « Ne pas ouvrir – Exploitation café/restaurant »
- Mode de transmission :
Envoi postal : les plis doivent être adressés par voie recommandée à l'adresse suivante :
Mairie de Saint de Jean de Moirans
Place du Champ de Mars
38430 SAINT JEAN DE MOIRANS

Remise contre récépissé : les plis peuvent être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Saint de Jean de Moirans
Place du Champ de Mars
38430 SAINT JEAN DE MOIRANS

Horaires de réception des plis :

Lundi : 15 h – 18 h

Mardi : 8h30-12h – 14h -17 h

Mercredi : 8h30-12 h

Jeudi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h – 14h -17 h

Aucun pli ne sera réceptionné en dehors de ces horaires.